

Enseignement secondaire artistique à horaire réduit

FICHE D'INSCRIPTION

Etablissement : Conservatoire Arthur GRUMIAUX de Charleroi

Inscription ☐ **Réinscription** ☐

Personne morale responsable de la collecte des données¹ : La Ville de Charleroi représentée par son Collège communal en la personne de Monsieur Thomas DERMINE, Bourgmestre, assisté de Monsieur Lahssen MAZOUZ, Directeur général.

Coordonnées du délégué à la protection des données : dpo@charleroi.be

Domaines : (Biffer le(s) domaine(s) non suivi(s))

Arts plastiques, visuels et de l'espace

Musique

Arts de la parole et du théâtre

Danse

Informations de l'élève :

Nom : Prénom(s) :

Date de naissance : Numéro de registre national² : Genre : F/M/X.....

Adresse : rue..... n°..... bte.....

CP..... Localité.....

Tél : Gsm : E-mail :

Informations de la personne responsable : (A compléter si élève mineur)

Nom : Prénom :

Parent/ Tuteur / Autre :

Adresse (si différente de l'élève) :

Tél : Gsm : E-mail :

(Ré)Inscription au(x) cours: (Encadré à compléter par l'établissement)

Implantation	Domaine	Cours	Filière	Année	Période(s)	Professeur

Etudes artistiques déjà suivies/en cours : (A compléter ou barrer si sans objet)

Etudes artistiques déjà suivies et/ou en cours dans un autre établissement de l'enseignement artistique (ESAHR ou ESA) :

Etablissement	Domaine	Cours	Filière	Année

Je m'engage à ne pas m'inscrire dans un même cours auprès d'un autre établissement d'enseignement artistique subventionné ou organisé par la Communauté française.

Droit d'inscription (conformément à l'arrêté du 20/11/1995) : (Encadré à compléter par l'établissement)

Age de l'élève au 31/12/2026 : - de 18 ans (né à partir du 01/01/2009) ☐ + de 18 ans (né avant le 01/01/2009) ☐

Situation générant une exemption ou une exonération (voir verso) N° :

Montant à payer : 0 € ☐ 95 € ☐ 237 € ☐

Document à fournir (*): Carte d'identité + A ☐ B ☐ C ☐ D ☐ E ☐ F ☐ G ☐ H ☐ I ☐ J ☐ K ☐ L ☐

Date d'inscription :

Signature de l'élève ou de la personne responsable³ :

¹ Soit, l'asbl ... / l'Administration communale ou la Ville de ..., représentée par ...

² En vertu du décret du 2 juin 1998 organisant l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française (articles 8 à 11)

³ Si l'élève est mineur.

(*) A : Attestation de l'établissement enseignement obligatoire

B : Attestation de l'ONEM, organisme de paiement (CAPAC – syndicats) (H4)

C : Composition de ménage

D : Attestation du CPAS

E : Attestation du SPF Sécurité Sociale, de l'AViQ, du Service PHARE ou du VAPH

F : Attestation émanant établissement ESAHR (H5)

G : Attestation de l'établissement secondaire organisant l'option (H6)

H : Attestation du FOREM, ACTIRIS, VDAB ou ADG

I : Attestation du Service fédéral des Pensions

J : Preuve inscriptions et paiements pour les 2 élèves plus âgés

K : Attestation de la mutuelle ou annexe H7

L : Carte PROF. ou attestation d'éligibilité

Droit d'inscription/ Réduction /Exemption

	Age de l'élève	Document à fournir	A payer	
	Moins de 18 ans (né à partir du 01/01/2009)	Copie de la carte d'identité	95 €	
	Plus de 18 ans (né avant le 01/01/2009)	Copie de la carte d'identité	237 €	

N°	Situation générant un droit d'inscription, une réduction ou une exemption	Documents à fournir (carte d'identité + attestation)	A payer	A fournir
1.	Inscrit dans l'enseignement obligatoire, supérieur, pour adultes ou en alternance organisé ou subventionné par la Communauté française.	Attestation de l'établissement de l'enseignement de plein exercice, secondaire ou supérieur, universitaire ou non, pour adultes ou en alternance (CEFA, organisé ou subventionné par la CF)	95 €	A
2.	Chômeur complet indemnisé	Attestation de l'ONEM ou d'un organisme de paiement (CAPAC – syndicats) (Annexe H4)	0 €	B
3.	A charge d'un chômeur complet indemnisé ayant le statut de chef de ménage reconnu par l'ONEM	Attestation de l'ONEM (Annexe H4) + composition de ménage (ce document peut être demandé en ligne sur le site https://viz.be/fr via la rubrique « Mon dossier »)	0 €	B + C
4.	Bénéficiaire du revenu d'intégration sociale	Attestation du CPAS	0 €	D
5.	Bénéficiaire du revenu d'intégration sociale et leurs enfants qui font partie du même ménage	Attestation du CPAS + composition de ménage	0 €	D + C
6.	Bénéficiaire du statut de personne en situation de handicap	Toutes preuves écrites officielles attestant le statut de personne en situation de handicap de l'élève telles que les attestations du SPF Sécurité sociale, de l'AVIO (Wallonie), du Service PHARE (Bruxelles) ou du VAPH (Flandre) / Attestation valable pour une durée déterminée, indéterminée ou pour une année scolaire uniquement /	0 €	E
7.	Bénéficiaire du statut de personne en situation de handicap et leurs enfants qui font partie du même ménage	Toutes preuves écrites officielles attestant le statut de personne en situation de handicap du bénéficiaire telles que les attestations du SPF Sécurité sociale, de l'AVIO (Wallonie), du Service PHARE (Bruxelles) ou du VAPH (Flandre) + composition de ménage / Attestation valable pour une durée déterminée, indéterminée ou pour une année scolaire uniquement /	0 €	E + C
8.	Demandeur d'emploi en période de stage d'insertion professionnelle	Attestation du FOREM (Annexe H3) Attestations d'ACTIRIS (A16 et A23) Attestation VDAB ou de FADG	0 €	H
9.	Pensionné sous statut GRAPA	Attestation du Service fédéral des pensions	0 €	I
10.	3 ^{ème} élève et les suivants faisant partie d'un même ménage (pelement DI des 2 élèves les plus âgés)	Preuve des inscriptions et des paiements des 2 élèves les plus âgés + composition de ménage (ce document peut être demandé en ligne sur le site https://viz.be/fr via la rubrique « Mon dossier »)	0 €	J + C
11.	S'entend acquitté du droit d'inscription dans un autre établissement de l'ESABR	Attestation de l'établissement de l'ESABR (Annexe H5)	0 €	F
12.	Inscrit en humanités artistiques dans l'ESABR	Attestation de l'établissement d'enseignement secondaire fréquenté	0 €	A
13.	Inscrit dans l'enseignement secondaire artistique de transition ou qualification du secteur 10 : Beaux-Arts	Attestation de l'établissement d'enseignement secondaire (Annexe H8 uniquement)	0 €	G
14.	Inscrit dans l'enseignement secondaire technique de transition ou de qualification ou dans l'enseignement prof. du secteur 6 : Arts appliqués	Attestation de l'établissement d'enseignement secondaire (Annexe H8 uniquement)	0 €	G
15.	Bénéficiaire de l'intervention majorée (BIM)	Document officiel de la mutuelle attestant le statut BIM Annexe H7	0 €	K
16.	Détenteur de la Carte PROF.	Carte PROF. (Document à télécharger via Mon Espace > Ma Carrière > Profil) Attestation d'éligibilité, pour les membres du personnel engagés au début de l'année (document à demander au service PROF à l'adresse : info@carteprof.be)	0 €	L

Conformément au Règlement Général Européen sur la Protection des Données et à la loi cadre du 30/07/2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, les données à caractère personnel renseignées sur cette fiche (ainsi que ses documents annexes) sont traitées par l'établissement dont mention sur la présente fiche d'inscription, dans la stricte finalité de l'administration des élèves. Ces données seront tenues à la disposition de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Direction de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit, pour la mise en œuvre et de contrôle pour l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit dans la stricte finalité de ses missions de contrôle. Conformément à la loi, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit non seulement auprès de l'établissement précité mais également auprès du service de protection des données du Ministère de la Communauté française, situé Boulevard Léopold II, 44 à 1030 Bruxelles (protectiondesdonnees@cfwb.be)

Je certifie avoir pris connaissance du Règlement d'Ordre Intérieur de l'Enseignement Secondaire Artistique à Horaire Réduit de la Ville de Charleroi et j'en accepte l'application.
Conformément à l'article 14 de ce document, j'autorise - je n'autorise pas (*) la prise d'image statique (photo) ou dynamique (vidéo) dans le contexte d'activités scolaires (travail de classe, excursion pédagogique, évaluation publique, spectacle...).

Ces images pourront être diffusées hors de l'école par tout procédé technique, sur quelque support que ce soit (site de l'Académie, journal de l'Académie...)